val d'oise le département
Val d'Oise Habitat

Engagés avec Vous, Ici et Demain

# FONDS D'INITIATIVE LOCALE (FIL)

**Vous souhaitez participer à la vie de votre résidence, Vous avez un projet ?**

## Nous pouvons vous aider !

val d'oise le département
Val d'Oise Habitat

# Accompagner les projets locaux

**C'est en s'appuyant sur votre engagement associatif que nous pourrons construire ensemble le lien social. Nous avons donc besoin de vous et voulons soutenir vos projets.**

Val d'Oise Habitat s'investit quotidiennement dans la vie de ses locataires.

Pour aller plus loin à vos côtés, nous avons créé le Fonds d'Initiatives Locales (FIL)* qui vous permet de bénéficier d'une aide financière pour la réussite de votre projet.

Le FIL s'adresse aux associations de locataires, aux conseils citoyens et aux associations hébergées et œuvrant au bénéfice des locataires de Val d'Oise Habitat.

Elles doivent être indépendantes de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale.

Certaines actions ne peuvent pas être prises en charge par le FIL : les projets sportifs ou culturels sans lien avec les résidences ou les locataires ou les actions privées, qui ne concernent qu'une ou quelques personnes.

* Le réglement intérieur complet du FIL est disponible sur simple demande ou sur notre site internet :
www.valdoisehabitat.fr

# Le FIL, comment ça marche ?

## Quels projets sont éligibles au FIL ?

Toutes les actions susceptibles de contribuer à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, à renforcer les solidarités au sein des résidences du patrimoine de Val d'Oise Habitat :

- Amélioration du cadre de vie
- Convivialité
- Actions collectives culturelles, sportives ou éducatives dont les locataires de Val d'Oise Habitat peuvent bénéficier
- Solidarité et lutte contre l'exclusion

## Comment obtenir une subvention ?

Un appel à projets est lancé chaque année. Chaque association du patrimoine de Val d'Oise Habitat recevra un dossier d'inscription à remplir. Il faudra par ailleurs fournir :
• Le dossier de demande de subvention complet et signé par le Président de l'association,
• Les statuts de l'Association,
• La déclaration de l'Association au Journal Officiel,
• La copie de la dernière Assemblée générale,
• RIB

Une commission composée d'administrateurs élus par les locataires et de professionnels de Val d'Oise Habitat valide ensuite les projets subventionnés. ***Tous les projets doivent être cofinancés.***

Le FIL finance les fournitures et/ou prestations des projets au moyen d'une subvention d'un montant maximum de 1000 € par projet.

Pour tout renseignement complémentaire,
une seule adresse :

**fil@valdoisehabitat.fr**

Mai 2023

**Val d'Oise Habitat**
1 avenue de la Palette - CS 20716
95031 Cergy Pontoise Cedex

www.valdoisehabitat.fr